



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

OFFRE D'EMPLOI

Aide-moniteur(trice) ou moniteur(trice) au camp de jour

ORGANISME

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

TYPE DE POSTE

Saisonnier, 30 à 40 heures par semaine

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du coordonnateur du camp de jour, le ou la moniteur(trice) est responsable d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. Le ou la moniteur(trice) est responsable des interventions ainsi que de la planification de l'horaire quotidien des enfants. Il participe activement à la vie de camp et il participe à la planification, l'animation et l'évaluation des activités de groupes. De manière non limitative, la personne recherchée exécutera les tâches suivantes :

- Animer les activités et encadrer les enfants;
- Participer à l'élaboration et à la préparation des programmes d'activités du camp de jour;
- Organiser, animer et participer aux rassemblements de début et fin de journée;
- Assurer la sécurité des jeunes du groupe et procurer les premiers soins au besoin.

EXIGENCES

- Être disponible du 26 juin au 11 août 2017;
- Expérience en camp de jour un atout.

COMMENTAIRES

Les candidats retenus pour le camp d'été devront suivre une formation en animation et une formation en premiers soins obligatoirement, à moins qu'il ne détienne déjà une certification valide. Les frais en lien aux formations seront déboursés par la Municipalité.

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité, avant **le 29 mai 2017**, en transmettant leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous :

Moniteurs - Camp de jour 2017

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église

Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

ou par courriel à direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION PRÉVUE :

26 juin 2017

CONDITIONS SALARIALES

Salaire à discuter